

ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

CONSULTATION DES LISTES D'ÉMARGEMENT

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

La consultation des listes d'émargement de toutes les communes du département des Bouches-du-Rhône est possible à la préfecture des Bouches-du-Rhône à MARSEILLE :

- après le 1^{er} tour, les lundi 13 juin 2022 et mardi 14 juin 2022

- après le second tour, du mardi 21 juin 2022 au jeudi 30 juin 2022 inclus (sauf samedi, dimanche et jours fériés)

MODALITES PRATIQUES

- ✓ Port du masque recommandé et respect des gestes barrière obligatoire (modalités susceptibles d'évoluer selon la situation sanitaire).
- ✓ Chaque requérant devra présenter une pièce d'identité et sa carte d'électeur ou une attestation d'inscription sur les listes électorales (aucune consultation ne sera autorisée sans la présentation de ces documents).
- ✓ Les listes seront communiquées dans le cadre d'une consultation sur place, à la préfecture des Bouches du Rhône, Boulevard Paul Peytral, Marseille 6^{ème} (se présenter à l'entrée des visiteurs sur la rue Edmond Rostand).
- ✓ Deux créneaux de consultation sont possibles chaque jour :
 - de 9h à 12h
 - de 13h à 16h.
- ✓ Les places sont limitées, il est vivement conseillé de se présenter en début de créneau afin de bénéficier d'une place pour la consultation (aucune réservation de place ne sera possible).
- ✓ En cas de forte affluence, il sera donné priorité aux candidats ou à leurs représentants dûment mandatés dans la limite de deux personnes par candidat.